Budget de la commune
Remilly sur Tille - 2021

La composition du budget d'une commune

Le budget est divisé en 2 parties : le fonctionnement et l'investissement

Ce que cela comprends….

	Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Les impôts directs locaux, les produits des services, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD), toutes deux versées par l'Etat.	Les recettes provenant des emprunts, les dotations et subventions de l'État et des autres collectivités.
DEPENSES	Les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité, c'est-à-dire les charges à caractère général, les charges du personnel communal, de gestion courante, les intérêts de la dette, les subventions aux associations …	Les dépenses liées au remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (construction et travaux)

Le budget 2021*

Dépenses

- Section de fonctionnement : 625 124 €
- Section d'investissement : 1 320 541 €

Recettes

- Section de fonctionnement : 625 124 €
- Section d'investissement : 1 982 528 €

** Les documents budgétaires sont consultables en mairie*

Le budget de fonctionnement 2021

Répartition des dépenses en %

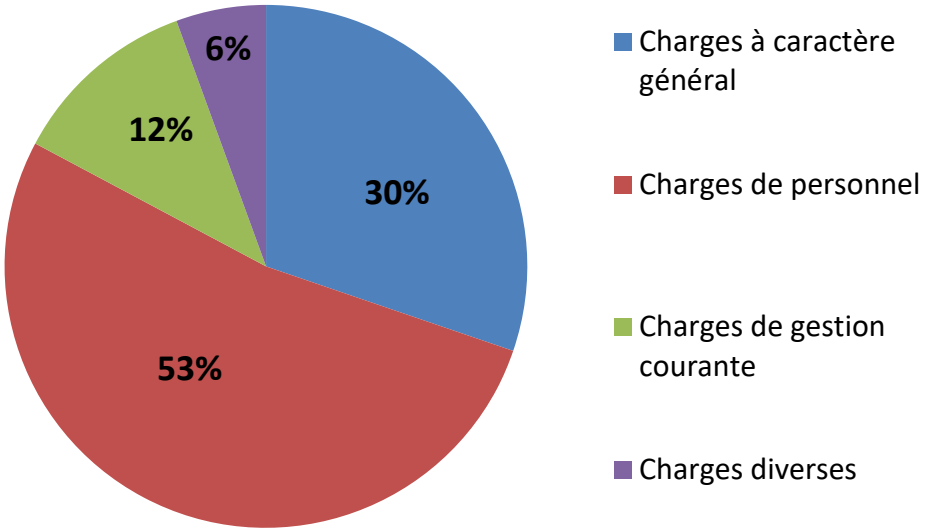

Répartition des recettes en %

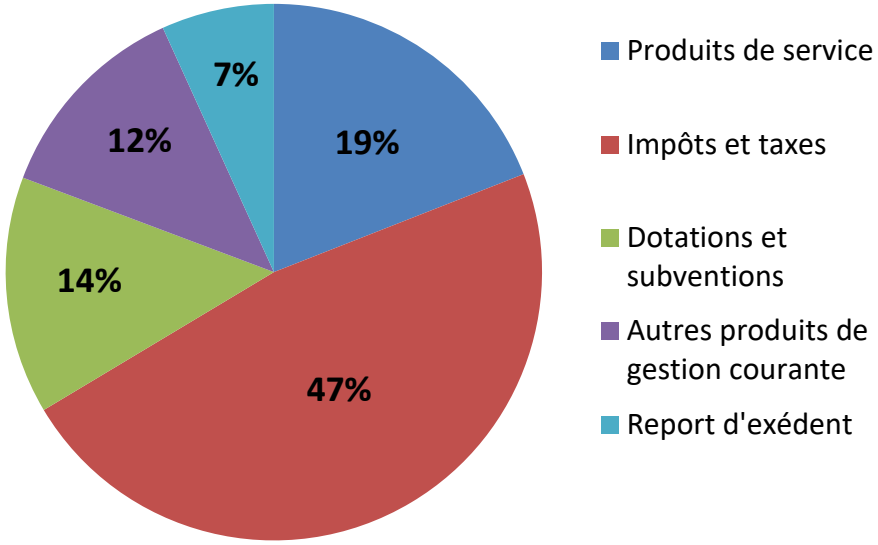

→ L'année 2021 est marquée par une situation sanitaire exceptionnelle induisant des conséquences notables sur le budget de fonctionnement : augmentation des dépenses (achat de produits, masques pour le personnel,…mais également un diminution des recettes de service

Le budget d'investissement

Répartition des dépenses en %

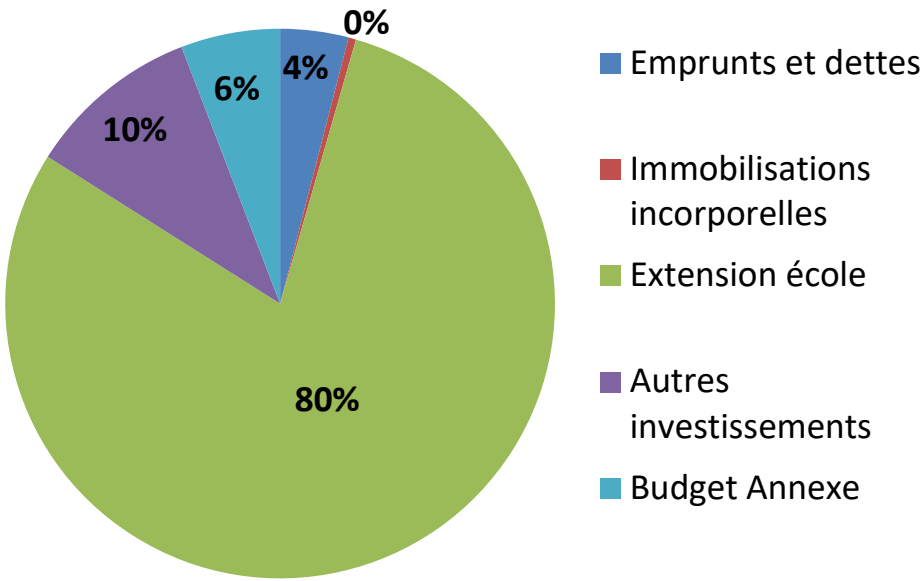

Répartition des recettes en %

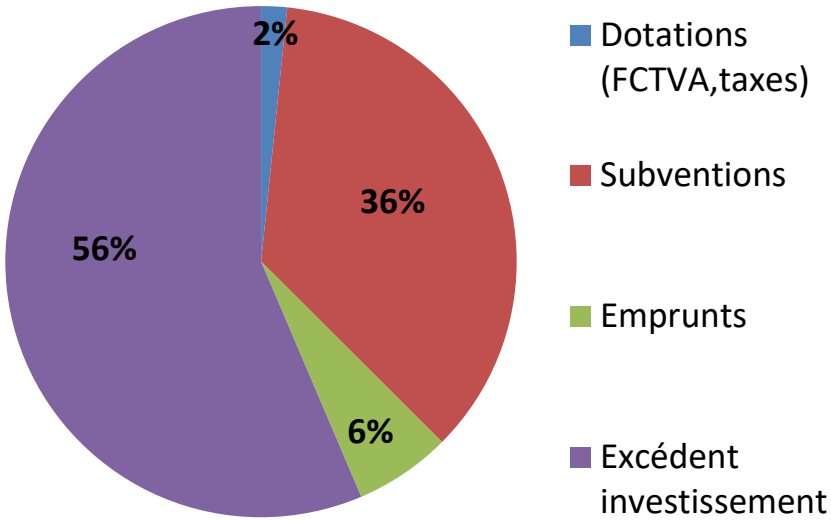

→ Particularité de l'année : l'extension de l'école constitue une dépense de nature exceptionnelle pour laquelle la commune recevra 80% de subvention. Elles permettront le remboursement d'une grande partie de la dette en 2022